

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
du 8 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 8 juillet à 20 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en séance sous la Présidence de Madame Mireille GIORIA.

Présents : Madame Mireille GIORIA – Présidente, Messieurs Lionel MOLLIER et Emmanuel HUGUET– vice-Présidents, Mesdames, Elisabeth RIMBOUD et Christelle LEVIEL, Messieurs Jean-Noël BERTHOD, Bernard BRAGHINI, Jean-Luc COMBAZ et Bertrand JOGUET-RECORDON membres titulaires,

Excusés ou représentés : Mesdames Isabelle CLEMENT et Mauricette MARIN-LAMELLET, Monsieur Christophe RAMBAUD.

Secrétaire de séance : Madame Christelle LEVIEL

Présents sans voix délibérative :

Madame Mireille CANOVA – Gestionnaire SIVOM

Madame Lauriane LAVENU – Administration SIVOM

Madame la Présidente Mireille GIORIA **ouvre la séance à 20 h 06.**

Madame Christelle LEVIEL est désignée secrétaire de séance

Madame la Présidente donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 24 mai 2019. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente demande l'ajout de la décision n°6 à l'ordre du jour (servitude de canalisation privée – EU – copropriété Village des Lapons). L'inscription de cette décision est acceptée.

Décision n°01 – Pierre à l'Ane – vente lot n°1

Vu la configuration du lot n°1 rendant l'aménagement difficile, Madame la Présidente souhaiterait modifier le prix de vente.

A l'unanimité, il est décidé de reporter la décision au prochain comité syndical

Décision n°02-1 – Avenant n°1 à promesse de vente à la SCCV Hauteluze les Saisies – tènement EST

Cette délibération ne peut être prise en l'état, compte-tenu des difficultés du dossier et fera l'objet d'une décision au prochain comité syndical.

Décisions n°02-2– Avenant n°1 à promesse de vente à la SCCV Hauteluze les Saisies – tènement OUEST

Cette délibération ne peut être prise en l'état, compte-tenu des difficultés du dossier et fera l'objet d'une décision au prochain comité syndical.

Décisions n°03 – Bail emphytéotique avec la SAEM les Saisies Villages Tourisme – redevance annuelle

Les élus du SIVOM des Saisies ont décidé de conclure un bail emphytéotique administratif pour une durée de 30 ans avec la SAEM les Saisies Villages Tourisme permettant la construction d'un bâtiment destiné au logement du personnel. Ce bâtiment est construit sur la parcelle AD309 appartenant au SIVOM des Saisies.

A l'unanimité la redevance annuelle est fixée pour un montant de 2 000 €.

Décision n°04 - Tarifs du Signal des Saisies et des services SAEM les Saisies Villages Tourisme

Sur proposition du délégataire, avec une augmentation d'environ 2%, l'ensemble des tarifs du Signal des Saisies et de la SAEM les Saisies villages tourisme sont approuvés à l'unanimité et applicables à compter du 01/12/2019.

Décisions n°05 – Convention de servitude avec ENEDIS – pose d'un poste de transformation

Madame la Présidente présente la convention à passer avec ENEDIS pour la pose d'un poste de transformation sur la parcelle AD0310 lieu-dit les Frumiers, appartenant au SIVOM des Saisies. L'acte de constitution de servitude et tout autre frais seront à la charge d'ENEDIS.

Le comité syndical approuve cette convention à l'unanimité.

Décision n°06 – Servitude de canalisations privées – EU – copropriété Village des Lapons B-I GARAGES

Suite à la demande du syndic de copropriété ALPIMO agissant pour le compte des copropriétaires du « Village des Lapons B-I GARAGES relative à une servitude de passage de canalisation privée d'eaux usées sur la parcelle AE171 appartenant au SIVOM des Saisies, Madame la Présidente rappelle les conditions et le tarif.

Il a été convenu que la servitude de passage de canalisations d'eaux usées à constituer serait instaurées selon le tracé existant sur les plans fournis par le demandeur. Tous les frais afférents au dossier seront à la charge du demandeur.

Le comité syndical approuve à l'unanimité.


Information :

- La SAS Julien Sports – Intersport demande l'autorisation d'installer une station de lavage pour VTT entre son magasin et le bâtiment de l'ESF. La demande est acceptée et le loyer sera fixé aux conditions d'occupation du domaine public.
- Plusieurs professionnels du tourisme ont demandé l'autorisation de stationner leurs véhicules d'entreprise à proximité de leur lieu de travail sur les places de stationnement réglementées. Ces demandes ont été refusées, les conditions de stationnement étant les mêmes que pour les véhicules privés.
- Suite à une bonne saison d'hiver 2018-2019, Madame PREVETEAUX demande l'installation du Bus Givré au même endroit pour l'hiver 2019-2020. Cette requête ne peut aboutir du fait du réaménagement de la zone des Carrets.
- Madame la Présidente fait part au comité syndical d'un courrier de vacanciers mécontents face au désert commercial des mois de juin et septembre. Une réponse leur sera apportée.
- L'ESF des Saisies informe les élus que la garderie club nounours est maintenue dans ses locaux pour l'hiver 2019/2020.

La séance est levée à 20h50

Mireille GIORIA

Présidente,

 **SIVOM des Saisies**
316 Avenue des Jeux Olympiques
73620 LES SAISIES
Tél. 04 78 38 90 26